

Infos BOURSES POST BAC

à l'attention des parents et futurs étudiants

PERMANENCES

Mme Lebal, assistante sociale chaque mercredi matin,

à partir du 07/03/18, jusqu'au 15/05/18

Rendez vous à prendre à l'infirmerie du lycée,

ou bien via internet : patricia.lebal@ac-dijon.fr

1) Bourse du CROUS

- Faire une simulation sur le site du crous de dijon : www.crous.dijon muni de l'avis d'imposition 2017 des parents.

Une fois le formulaire rempli, le site indique l'échelon dans lequel l'étudiant se situe, ainsi que le montant de la bourse correspondant.

Barème :

- échelon 0 : exonération des frais d'inscription à l'université
- échelon 0 bis : 100,90 euros par mois
- 1^{er} échelon : 166,90 euros par mois
- 2^{ème} échelon : 251,30 euros par mois
- 3^{ème} échelon : 321,80 euros par mois
- 4^{ème} échelon : 392,40 euros par mois
- 5^{ème} échelon : 450,50 euros par mois
- 6^{ème} échelon : 477,80 euros par mois
- 7^{ème} échelon : 555,10 euros par mois

A noter que les versements des bourses sont effectués sous certaines conditions d'assiduité et de présence aux examens.

En cas de non-respect de ces règles, les étudiants boursiers risquent de devoir rembourser les aides qui leur ont été versées.

- Après simulation, constituer le **dossier social étudiant, DSE, sur ce même site,** en cliquant sur :
bourse,
constituer mon dossier social étudiant.

Ne pas oublier de cocher la case logement, pour une attribution de logement Crous, lors de la demande de bourse.

Utiliser la même adresse internet que celle utilisée pour parcourusup.

1) Bourse François Schneider

Bourse destinée aux élèves méritants de la section générale, technologique ou professionnelle : faisant des efforts scolaires, reconnus par les enseignants.

Ressources modestes des parents (pas de plafond de ressources, mais étude au cas par cas, avec les charges de la famille).

Dossier à retirer à l'intendance à partir du 20 mars 2018 et à rendre mi-mai à l'assistante sociale (si besoin, ne pas hésiter à la solliciter, par rdv, pour la constitution du dossier)

3) Bourse Francis Bouygues

document à télécharger sur le site de la fondation : www.FondationFrancisBouygues.com dès maintenant.

Dossier à retourner impérativement entre le 01/05 et le 31/05/18.

Les revenus imposables des parents ne doivent pas dépasser 20 000 euros.

L'étudiant doit être titulaire du baccalauréat général ou technologique, et doit avoir une mention Bien ou Très bien

4) Bourse EURIS

Pour obtenir la bourse, il faut satisfaire les 5 critères de sélection suivants :

- être élève de terminale des sections générale et technologique
- obtenir une mention Très bien au baccalauréat
- avoir un projet d'études ambitieux
- rencontrer des difficultés financières qui bloquent les ambitions et l'accès à des études longues

document à télécharger dès maintenant sur le site : fondationeuris@euris.fr.

Dossier à retourner à partir du 15/04/18 et au plus tard le 30/05/18, directement par l'intéressé, accompagné de l'appréciation du proviseur. (à vous d'anticiper afin de déposer votre dossier au secrétariat du proviseur)

5) Bourses régionales d'études sanitaires et sociales

Des bourses peuvent être obtenues pour les études suivantes :
assistant de service social,
moniteur-éducateur,

éducateur spécialisé,
éducateur technique spécialisé,
éducateur de jeunes enfants,
technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF),
diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS),
auxiliaire de puériculture,
aide-soignant,
infirmier,
puéricultrice,
sage-femme,
masseur-kinésithérapeute.

La demande de bourse doit être effectuée chaque année entre la mi-août et le 30 septembre.

Pour les départements de la Côte d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne, les demandes devront être faites directement en ligne sur le site Extranet de la Région Bourgogne Franche-Comté dédié aux bourses sanitaires et sociales :

<https://extranet.cr-bourgogne.fr/bss>

Pour toute information : bourses.sanitaires_sociales@bourgognefranche.comte.fr

MEMO :

- **parcoursup** : site internet : [fiche 14-services de la vie étudiante. Média.éduscol](#)
- **tarifs tram bus Dijon** www.divia.fr/page/ensemble-des-tarifs
- **VISALE** (visa pour le logement et l'emploi) www.visale.fr
- **CLE** (caution locative étudiante) www.lokaviz.fr
- **aides de la CAF** www.caf.fr
- **AILE** (aide à l'installation dans un logement pour étudiants à Paris)
<http://www.paris.fr/aile>
- **LOGEHAB**, pour un complément d'aide au logement, si vous êtes en alternance
www.logehab.fr
- **rattachement fiscal ou déduction de la pension alimentaire** www.servicepublic.fr
- **Droits d'inscription** : 184 euros
- **ticket Resto U** : 3,25 euros
- à la rentrée 2018, tous les nouveaux étudiants seront rattachés au **régime général de la sécurité sociale (économie de 217 euros)**
- **bourses sociales réciproquant** www.bourgognefranche.comte.fr
- **AIDE** (association d'aide aux étudiants Auxerre)
- **aides FEDEEH pour étudiants handicapés** <http://fedeeh.org>
- bourses spécifiques : www.fondationdefrance.fr
- **fondation Heidelberg** pour les élèves de Bac professionnel souhaitant poursuivre des études dans le secteur de l'industrie.
- **JOBVIZ** pour **rechercher un petit boulot, afin de faire face aux différentes charges.**

Patricia LEBAL, assistante sociale scolaire.